

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 28/09/2020

**Délibération n° D-2020-245**

**Repas servis aux enfants fréquentant les centres de loisirs des  
Centres socioculturels Champclairot-Champommier, Centre  
ville et Souché**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Excusés :**

Madame Fatima PEREIRA.

**Direction de l'Education**

**Repas servis aux enfants fréquentant les centres de loisirs des Centres socioculturels Champclairot-Champommier, Centre ville et Souché**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du partenariat développé entre la Ville de Niort et les Centres SocioCulturels (CSC), il est proposé aux CSC qui en font la demande d'accueillir les enfants sur les restaurants ouverts pour les centres de loisirs municipaux selon la capacité d'accueil des salles de restauration.

Trois CSC (CSC de part et d'autre, CSC du Parc et CSC Les chemins blancs) ont souhaité s'inscrire dans ce dispositif et des conventions actant ces dispositions ont été établies pour la période des vacances scolaires 2019/2020.

En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID19, trois autres CSC (Champclairot-Champommier, Souché et Centre-ville), ne disposent plus des moyens de restauration utilisés habituellement par leurs centres de loisirs des vacances d'été. Ils ont demandé à pouvoir bénéficier du service restauration géré par la Ville de Niort sur le restaurant Jean Jaures du 6 juillet au 28 août 2020.

Le CSC Champclairot-Champommier coordonne les trois centres et la facturation sera établie à son nom. Une convention a été conclue pour l'organisation de la prise des repas et la facturation sur la base de 4,35 € le repas.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention souscrite avec le CSC Champclairot-Champommier ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer ladite convention avec le CSC Champclairot-Champommier et à facturer, en septembre, le coût du repas à 4,35 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

Monsieur Sébastien MATHIEU, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO



## CONVENTION

### ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE CENTRE SOCIO-CULTUREL CHAMPCLAIROT-CHAMPOMMIER

**Objet : Convention réglant l'organisation de la prise de repas par le centre de loisirs du Centre Socio-Culturel**

**ENTRE** les soussignés

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020.

d'une part,

Et **L'Association Centre Socio-Culturel Champclairot-Champommier**, représentée par Monsieur Sébastien MATHIEU en qualité de Président, dont le siège social se trouve 20, square Germaine CLOPEAU – 79000 NIORT, ci-dessous dénommée C.S.C.

d'autre part,

#### **Il a été convenu et arrêté ce qui suit**

##### ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir d'une part, les modalités d'organisation des repas pris par les enfants du C.S.C. Champclairot-Champommier (centre de loisirs) et d'autre part, les obligations des deux parties.

##### ARTICLE 2 – Modalités

Les repas seront livrés par la cuisine centrale sur le restaurant de l'école Jean JAURES. Le C.S.C. assure le déplacement des enfants vers le lieu de restauration ainsi que le service des repas et l'entretien des locaux.

Les repas seront fournis pour l'été 2020, selon la capacité d'accueil des salles de restauration.

Les repas ne seront pas assurés les jours de fermeture des centres de loisirs municipaux (ex : pont).

Il ne sera pas fourni de repas pour les pique-niques.

##### ARTICLE 3 – Obligations générales des deux parties

Le Directeur du centre de loisirs communique par écrit ses effectifs au service Restauration de la Ville de Niort (education.restauration@mairie-niort.fr) 10 jours avant la date prévue du repas.

La Ville de Niort s'engage à mettre en œuvre les moyens matériels nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

Chacune des deux parties souscrita les assurances nécessaires à la garantie de son domaine de responsabilité.

##### ARTICLE 4 – Coût de la prestation

La Ville de Niort facturera au C.S.C. le montant de la prestation sur la base de 4,35 € par repas commandé.

Fait à Niort, le 24 Juin 2020

Pour l'Association  
Le Président

Sébastien MATHIEU

Pour Monsieur le Maire de Niort  
L'Adjointe Déléguée



Rose-Marie NIETO

30 SEP. 2020

CSC Champclairot/Champommier  
20, Square Germaine Clopeau  
79000 NIORT  
Tél. : 05 49 28 35 46

